



Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 10/10/2015

Association : EDUC.NAUTE.INFO

Adresse : Chez Mr Francis DEJARDIN - Saint Simon - 82130 LAFRANCAISE

LARNAS, le 10 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 10 octobre à 9H00, les membres de l'association EDUC.NAUTE.INFO, déclarée à la préfecture Du Tarn et Garonne sous le numéro W822003094 et publiée au Journal Officiel du 05/02/2013 se sont réunis en assemblée générale ordinaire à LARNAS (Domaine D'IMBOURS), 07220.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le conseil d'administration en date du 10/09/15 conformément à l'article 16 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 171 membres de l'association sur 248 sont présents ou représentés.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 17 des statuts étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du bureau de séance
2. Rapport moral du président de l'association
3. Bilan de l'activité de l'association pour l'année 2015 et rapport du vérificateur aux comptes (Mr Antraigues Etienne)
4. Examen et approbation des comptes arrêtés au 30/09/2015
5. Vote du budget prévisionnel du 01/10/2015 au 30/09/2016 pour un montant de 13750,00 €
6. Proposition de modification de l'article 3 des statuts
7. Proposition de modification de l'article 16 des statuts
8. Proposition de modification de l'article 11 des statuts
9. Choix du lieu où se déroulera le prochain grand prix des membres et éducateurs ainsi que de la prochaine assemblée générale de l'association
10. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration
11. Choix du nombre maximum d'étapes éligibles au challenge educnaute-infos 2016 , critères de sélection des étapes et grille de points.
12. Divers.

PREMIERE RESOLUTION : Constitution du bureau de séance

Il est procédé à l'élection des membres du bureau :

M. JUILLA est élu Président de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. LINDAN est élu au poste de Secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, ce bureau est élu à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

Après avoir procédé à un vote nominatif, l'assemblée générale approuve la constitution du bureau comme indiquée ci-dessus.

Après ouverture de la séance à 9H30, Le Président, après avoir vérifié les pouvoirs et signé la feuille de présence, remercie les membres présents et représentés et annonce :

Je vous demande de respecter une minute de silence pour nos disparus Jean Pierre LESCURE, et André RUBY.

Sont absents : Badiou Fabien, Basso didier, Berteau Philippe, Billette Jerome, Bonneau eric, Bonneau Jerome, Boris thierry, Boris valentin, Boudhima leila, Bury Jean-pierre, Cabot vincent, Cavellier thierry, Cabot stephanie, Club amicale petanque LANGEAC, Club Asso. Petanque Bruaysienne, club Pétanques, Colomba jerome, Colson yohann, CD 82, Credit agricole, Dam jean-francois, Darnaud olivier, De wilde thierry, decathlon, decroix thomas, degeorge gerard, Dejardin Danielle, delahaye cedric, Dervaux christian, didier vincent, Diot thierry, Doise sylvain, Dubois dominique, Dumont dominique, Dutelle chantal, Ecole pet. Pointis de riviere, Espire veronique, Ferdinand yves, Flandin claude, Garcia didier, Gautier Pascal, Gayraud bernard, Gendre sanchez joelle, Gendre sanchez joseph, Guichard Muriel, Hartmann carine, Izard jean bernard, Journot philippe, Lebescond richard, Maillot samantha, Marchandise joel, Mecrant sebastien, Mercier christian, Nachin Frederic, Nachin Martine, Noyrigat marc, Ottavianni jean, Palleau alain, Perez freddy, Pincon alain, Poizot bruno, Saos promo petanque, quaterback, Radnick zonco, Raison Benoit, Riviere fabien, Roudon catherine, Rouquayrol bernard, Roy francis, Seban gilbert, Stievenard didier, Taillefer alain, Thouin daniel, Van nieuwenborg dany, vigneres jean bernard, Vinard anthony.

Soit 77 Membres absents représentant 77/248eme (soit 31,05%)

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau, et met à la disposition des membres de l'association :

- ✓ Les statuts
- ✓ Le double de la lettre de convocation
- ✓ La feuille de présence
- ✓ Les pouvoirs
- ✓ La justification de la convocation régulière a l'assemblée
- ✓ Le livre des procès-verbaux

DEUXIEME RESOLUTION : Rapport moral du Président de l'association

Le rapport est annexé aux présentes.

TROISIEME RESOLUTION : Bilan de l'activité de l'association pour l'année 2015 et rapport du vérificateur aux comptes (Mr Antraigues Etienne)

Le Challenge Educnaute-Infos :

Le Challenge pour l'année 2015, comportait 23 étapes (FFPJP) :

Rive de Giers, Annecy, Carmaux, Bourg St Andéol, Coopérateurs à Millau, Marseillan, Pouzauges, Le Lavandou, Nice, Castelginest-Buffebiau, Migennes, Le Mans, Valence, Sartrouville, Ussons en forez, Carrière sous Poissy, Le Theil, Bruay-sur-Escaut, Arvant, Pointis de Rivière, Ajaccio, Le Mondial de Millau et Cugnaux.

Ainsi que 8 étapes des MASTERS de pétanque jeunes :

Béziers, Istres, Soulac sur Mer, Romans sur Isère, Castelsarrasin, Wissembourg, Oloron Ste Marie et Autun.

Pour ce deuxième challenge, 3028 jeunes ont participé aux 31 étapes, avec 4639 participations.

1198 minimes, 1183 cadets et 647 juniors ont été classés !

La Remise des Prix du Challenge aura lieu à LACAUNE lors de la grande finale organisée par l'association educnaute où seront invités les 24 premiers joueurs classés dans chacune des catégories. Aussi, l'association educnaute-infos, invitera 24 éducateurs adhérents à l'association ayant le plus accompagné d'enfants lors de ces 31 étapes.

Tout ceci a été réalisé avec l'aide de nos partenaires :

- Mr Remy GALLEAU, de la société KTK Pétanque qui à offerts tous les lots de cette finale.
- Le club pétanque de LACAUNAIS et son président Mr Eric HENRY, qui nous accueillent dans leurs installations et nous fournissent le gîte et le couvert.
- de la société SAOS Promo Pétanque représentant la Boutique Fédérale qui nous offre des lots.
- la société QUATERBACK qui nous a offert des lots ainsi que des invitations pour la finale des MASTERS de Pétanque à Istres.
- Du Complexe « Les sources chaudes » de LACAUNE qui nous subventionne.

Le Site Web : Educnaute-Infos, a été créé le 4 septembre 2012 par Mr Alain JUILLA.

A ce jour le site Educnaute-Infos a plus de **2 160 000 visites, 2161 abonnés.**

Des records journaliers montant à 15706 visites sur une seule journée!

19720 pages vues rien que dans 1 journée. Le mois record 148670!!!

Le BLOG RANG se situe à 85 de moyenne. Il est lu par **125 pays** actuellement dont plus **30 régulièrement.**

Le site est très bon un support pour l'association et le Challenge. Il est notre lien et nous informe régulièrement sur les concours, les championnats, le handicap, la pétanque féminine, sur les JEUNES, les éducateurs, les arbitres, etc....

Nous y retrouvons toute sorte de documentation, règlements, ateliers, formulaire, sans compter sur les albums photos retraçant toutes les manifestations, diverses vidéos.

Le vérificateur aux comptes, Mr ANTRAIGUES Etienne, déclare n'avoir trouvé aucune irrégularité dans les comptes de l'association, que tous les justificatifs sont présents et souligne la totale transparence du trésorier et le félicite pour son travail effectué avec rigueur.

QUATRIEME RESOLUTION : Examen et approbation des comptes arrêtés au 30/09/2015

Mr DEJARDIN Francis prend la parole et fait un point sur les comptes, il explique en détails l'ensemble des recettes et des dépenses.

L'assemblée générale approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos le 30 /09/2015, comptes qui ont été adressés à chaque membre.

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

CINQUIEME RESOLUTION : Vote du budget prévisionnel du 01/10/2015 au 30/09/2016 pour un montant de 13750,00 €

L'assemblée générale après en avoir délibéré, approuve le budget provisionnel pour l'exercice 2015/2016 pour un montant de 13950,00€.

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

SIXIEME RESOLUTION : Proposition de modification de l'article 3 des statuts

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à ce jour chez Francis DEJARDIN **Saint Simon 82130 LAFRANCAISE**

Il sera transféré par décision de cette assemblée générale.

Chez Raymond NEVEU, 2 impasse Jean DELON, 31780 CASTELGINEST

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

SEPTIEME RESOLUTION : Proposition de modification de l'article 16 des statuts

Article 16 : Assemblée Générale Ordinaire

Toutefois il est admis qu'un membre donne procuration à un autre membre de l'association.

La procuration délivrée devra, sous peine de nullité, être signée des deux membres (mandant et mandataire).

Celui-ci peut avoir un nombre illimité de procuration

Pour que le vote soit valable, la majorité simple sera appliquée (majorité des présents et représentés)

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

HUITIEME RESOLUTION : Proposition de modification de l'article 11 des statuts

Article 11 : Accès au conseil d'administration

Pour être éligible il faut :

- être membre adhérent personnes physiques ou morale de l'association depuis au moins 1 an au jour de l'élection. Par dérogation, et pour permettre de pourvoir les postes vacants, le Conseil d'Administration pourra accepter des candidatures ne remplissant pas cette condition
- être à jour de ses cotisations
- être en possession de sa licence FFPJP de l'année en cours.
- avoir au minimum 16 ans le jour de l'élection
- jouir de ses droits civiques
- ne pas faire l'objet d'une condamnation

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

NEUVIEME RESOLUTION : Choix du lieu où se déroulera le prochain grand prix des membres et éducateurs ainsi que de la prochaine assemblée générale de l'association

Suite à l'appel à candidature lancée au travers du site, une seule proposition est parvenue à temps et il s'agit de l'école de pétanque de La Chaussée à Blain, représentée par Mr MAUZAIZE Gérard.

L'assemblée générale après en avoir délibéré, approuve la candidature du club de pétanque de LA Chaussée BLAIN, 44130. Le prochain grand prix des membres et éducateurs ainsi que la prochaine assemblée générale se dérouleront donc à BLAIN, 44130, les 1 et 2 octobre 2016.

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

DIZIEME RESOLUTION : Nomination ou reconduction des membres du conseil d'administration

Parmi les Membres actuels, 3 nous ont présenté leurs démissions pour des raisons personnelles:

- Francis DEJARDIN
- Vincent CABOT
- David CASANOVA

- Danielle LALAURETTE a été déclarée démissionnaire suivant les statuts de l'association.

Sont candidats :

- Ludivine TRACANA (Educatrice BF2, CD81)
- Joël DE MAZIEUX (Educateur BF2, CD63)
- Jean-Philippe GABILLAUT (Educateur BF2, CD89)
- Claude WENGER (Educateur BF1, CD03)

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

ONZIEME RESOLUTION : Choix du nombre maximum d'étapes éligibles au challenge educnaute-infos 2016 , critères de sélection des étapes et grille de points.

A ce jour, plusieurs clubs ont émis le souhait de faire de leur concours jeune, une étape du challenge educnaute-infos 2015. Le bureau a fait état de la liste des prétendants.

Après en avoir débattu, l'assemblée générale propose de fixer le nombre maximum d'étapes du challenge 2016 à 33 dont les 8 étapes des masters de pétanque jeunes. Aussi, la sélection des étapes se fera suivant une équité géographique NORD/SUD/EST/OUEST, la non vente d'alcool aux buvettes situées dans le périmètre du concours à la vue des jeunes, la suppression de la clause d'exclusivité sauf cas exceptionnel en accord avec notre partenaire KTK.

Les membres du conseil d'administration se réuniront pour effectuer cette sélection parmi toutes les demandes avant le 31 décembre 2015.

Un contrat individuel sera établi entre les parties (educnaute-infos, clubs organisateurs).

* Suite à la nouvelle grille de point, et l'inclusion des MATERS JEUNES dans notre Challenge, nous classerons les Minimes et les Cadets dans la catégorie nommée sur leur licence. Ce qui veut dire que si un Minime, joue en Cadet, il marquera ses points en catégorie Minime, comme si un Cadet joue en catégorie Junior, il marquera ses points dans la catégorie nommée sur sa licence.

* Nous allons aussi récompenser les écoles de Pétanque qui font plusieurs déplacements. Ce sera par l'attribution, des 23ème et 24ème place qualificative de chaque catégorie, pour la "GRANDE FINALE" 2016.

* Nous allons équilibrer, suivant les demandes, les Etapes du IVème Challenge EDUCNAUTE 2016, par ZONE. Nous avons partagé notre territoire en 5 ZONES

* Nous avons pris en compte qu'il était impératif d'aider les petits concours, pour que la participation surtout en catégorie Junior, soit plus importante, de ce fait il n'y aura plus de points attribués au prorata.

La nouvelle grille des points sera diffusée sur le site.

Afin de récompenser les jeunes dont les parents sont adhérents à l'Association, nous renouvellerons, l'article sur les désistements. Si un jeune est forfait pour la finale, alors qu'il avait obtenu sa qualification, il sera remplacé par un jeune dont le ou les parents seraient adhérent à l'Association EDUCNAUTE-INFOS.

Ont voté pour :171 membres représentant 171/248eme (soit 68,95%)

Aucun vote contre :

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, soit (171/171)

12 : Divers


Tous pouvoirs sont donnés au président pour accomplir les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par l'article 23 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
M Alain JUILLA déclare la séance levée
à 12H00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Fait à LACAUNE
Le 10/10/2015

Le président



Le secrétaire